

Aide régionale restauration 2014-2015

vendredi 19 septembre 2014, par [BENIELLI](#)

RAPPEL : AIDE REGIONALE A LA RESTAURATION

Les élèves **demi-pensionnaires** ou **internes non boursiers** et **bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)** peuvent prétendre à **l'aide régionale à la restauration**.

Il suffit de compléter et retourner le formulaire prévu à cet effet avant le 30 septembre 2014 au service Intendance accompagné de l'attestation de paiement de l'ARS.

Ce formulaire a été distribué à tous les élèves à la rentrée, vous pouvez néanmoins en retirer un nouveau dans nos bureaux ou le télécharger sur le site du lycée.

Le service Intendance

Pour télécharger le dossier de candidature cliquer sur le fichier ci-dessous

:

